



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 AU CONTRAT
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU
PROGICIEL CENTRAL PARC**

**DÉCISION N° DM-20-241
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

VU la décision n° AU-19-014 en date du 9 janvier 2019 relative à la passation d'un marché initial d'assistance et de maintenance du progiciel Central Parc ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'assistance et la maintenance du progiciel Central Parc avec le rajout des prestations complémentaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société AS-TECH de signer un avenant au contrat d'assistance et de maintenance du progiciel Central Parc ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AS-TECH – 1280 avenue des platanes – Future Building II 34970 BOIRARGUES-LATTES représentée par son Président Monsieur Laurent FIGIEL, l'avenant n°2 au contrat d'assistance et de maintenance du progiciel Central Parc. L'avenant prendra effet le 1^{er} octobre 2020.

Le montant annuel de cet avenant s'élève à 10 000.00 euros HT (dix mille euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201013-Imc1H7774H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/10/2020
Date de Publication : 13/10/2020